

Service instructeur
Service Habitat et Solidarités Territoriales

N° 2008-12-4-5

Service consulté

**AIDES DEPARTEMENTALES A LA REALISATION
DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX PRIVES**

Résumé : Dans le cadre des aides départementales à la réalisation de logements locatifs sociaux privés, sont éligibles à une subvention 5 dossiers pour un montant total de 64 982 €.

Un dispositif d'incitation à la création de logements locatifs conventionnés dans le parc privé a été mis en place dans le cadre de la Politique Départementale de l'Habitat. Lorsqu'un propriétaire bailleur accepte de pratiquer un loyer conventionné ouvrant droit à l'Aide Personnalisée au Logement à l'issue d'une opération de réhabilitation, le logement entre dans le champ de définition du logement social et très social.

1- Les crédits départementaux financent à hauteur de 5 % les travaux subventionnables selon les critères définis par l'ANAH. Ces financements ont pour effet de majorer d'un montant équivalent la part de l'ANAH.

✓ 2 dossiers sont éligibles à la subvention départementale dans le cadre des Programmes d'Intérêt Général mis en œuvre par le Département pour les logements conventionnés sociaux (voir annexe point 1).

2- Les crédits départementaux financent également à hauteur de 15 % (5 + 10) les travaux subventionnables selon les critères définis par l'ANAH en cas de logements destinés à être loués à des personnes défavorisées dans le cadre du PIG PST Départemental.

✓ 3 dossiers sont éligibles à la subvention départementale dont 2 dans les anciens PST et 1 dans le cadre du Programme d'Intérêt Général PST mis en œuvre par le Département pour les logements conventionnés très sociaux (voir annexe point 2).

Il vous est proposé d'accorder les subventions détaillées dans le présent rapport, étant précisé que le montant total, soit 64 982 €, serait à prélever sur le programme H021, chapitre 204, nature 2042, fonction 72.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Finaxe au rapport 12-4-5

ANNEXE FINANCIERE

1- DOSSIERS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DES FIG : LOGEMENTS CONVENTIONNES SOCIAUX

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE REHABILITE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR L'ANAH	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION CONSEIL GENERAL PROPOSEE
RUDLER André	3, rue de la Synagogue 68700 CERNAY	4	67 646 €	40 588 €	3 382 €
LEHMANN Jean-Claude	11-13, rue Saint Antoine 68500 GUEBWILLER	1	15 017 €	6 758 €	751 €
TOTAL			82 663 €	47 346 €	4 133 €

2- DOSSIERS ELIGIBLES A LA SUBVENTION DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DES FIG PST : LOGEMENTS CONVENTIONNES TRES SOCIAUX

NOM DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE REHABILITE	NOMBRE DE LOGEMENTS	TRAVAUX SUBVENTIONNES PAR L'ANAH	SUBVENTION ANAH	SUBVENTION CONSEIL GENERAL PROPOSEE
DRUON Jean-François	2-3, rue du Muhlele 68140 GUNSBACH	3	128 964 €	73 630 €	19 345 €
SCI MELUSINE	2-3, rue du Muhlele 68140 GUNSBACH	5	206 371 €	135 822 €	30 956 €
ALEOS	6, rue du Moulin 68480 WOLSCHWILLER	1	70 323 €	44 194 €	10 548 €
TOTAL			405 658 €	253 646 €	60 849 €